

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 25 septembre 2017

n°11

page 1/5

EXTRAIT :

GRAND CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (62) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, A.F. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MERY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, J.P. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. DE COURREGES, E. LASSALLE, H. COLIN, D. TREMBLAIS, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. VILLETTE, R. GRANDIN, A. GUIMARD, C. PIAULET, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, A. BRAGUIER, J.P. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, J.F. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, J. NEUVY (suppléant de P. BERNARD), M. PONTIER.

POUVOIRS (10) :

L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire J.P. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
C. FARINEAU mandante a pour mandataire A.F. BOURAT
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire E. AZIHARI
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire J.M. MEUNIER
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY
P. MOREAU mandante a pour mandataire G. PEROCHON
I. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire H. COLIN

EXCUSES (10) : G. MICHAUD, E. AUDEBERT, J.M. MAZAUD, F. MERCHADOU, J.L. POYANT, B. SULLI, M.L. CHABOT, P. BARBOT, T. PRIEUR, J.J. BERTHELLEMY.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Musée de Châtellerault – Actualisation des tarifs

Le musée de Châtellerault propose au public d'une part, la découverte des différentes collections mises en valeur par diverses expositions thématiques et d'autre part, des animations telles que les visites commentées, les ateliers artistiques et scientifiques, des ateliers textile pour adultes et enfants etc. Il participe également à des opérations et manifestations diverses tant nationales que locales.

Dans une démarche de conquête de nouveaux publics et de sensibilisation des plus jeunes au patrimoine muséal, la gratuité reste étendue à l'ensemble des moins de 25 ans. Par ailleurs, pour répondre à un besoin de cohérence par rapport aux tarifs proposés par les autres équipements culturels de la collectivité, les actions menées vers les scolaires, les conférences seront proposées gratuitement. Toutefois, il apparaît pertinent de percevoir un droit sur les visites commentées pour les groupes adultes ou hors cadre scolaire en sus du droit d'entrée.

Les équipements culturels transférés développent de plus en plus des projets communs : expositions, visites, conférences... Dans ce cadre, les élèves du Conservatoire de musique et de danse et de l'Ecole d'arts plastiques ont accès gratuitement aux collections des musées et aux activités organisées conjointement par ces écoles et le musée de Châtellerault, de même avec d'autres partenaires comme l'Ecole Nationale de Cirque ou Les 3 T.

Les partenariats avec le service Pays d'art et d'histoire sont également amenés à se développer. Dans ce cadre l'accès aux collections et aux activités sera gratuit.

* * * * *

Acquitté en PREFECTURE le 26/09/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 25 septembre 2017

n°11

page 2/5

VU l'article 3 alinéa II.3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion, des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 2 du 12 septembre 2016 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment le musée Auto, Moto, Vélo (y compris les collections Sully)

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 27 janvier 2014 portant sur la réactualisation des tarifs des droits d'entrées et des activités des musées de Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la réactualisation des droits d'entrées et des tarifs des animations et activités du musée afin d'accroître son attractivité notamment touristique,

CONSIDERANT l'assujettissement à la TVA de l'activité Musée,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de fixer les tarifs applicables aux activités du musée comme suit,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ces tarifs (mémoires, factures, conventions...).

Tarifs à compter du 1^{er} octobre 2017

Prix entre parenthèses : anciens tarifs / en italique : nouveaux tarifs et tarifs hors taxe.

Les montants TTC transmis pour information, s'entendent selon le tarif en vigueur au 25/09/2017.

I- Droits d'entrée (collections permanentes et expositions temporaires du musée de Châtellerault)

4,55 € HT (soit Plein tarif : 5 € TTC) (5 €)	2,27 € HT (soit Tarif réduit : 2,50 € TTC) (2,50 €)	Gratuité
Adultes	Public : groupe à partir de 9 personnes / demandeur d'emploi et titulaire du RSA, famille nombreuse à partir de 3 enfants et personne handicapée (sur présentation de carte).	Public : <i>moins de 25 ans / enseignant, journaliste et titulaire de la carte ICOM (Conseil international des musées) sur présentation d'une carte professionnelle</i> <i>1 accompagnateur de groupe (dans la limite d'une gratuité pour 20 personnes dans le groupe) et chauffeur de bus</i>
	Partenaire : membre d'un club auto moto vélo et d'un club cycliste, personne	Partenaire : donateurs aux musées et propriétaires d'objets en prêt ou dépôt, responsable de

Acquitté en PREFECTURE le 26/09/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****du 25 septembre 2017****n°11****page 3/5**

	accompagnant un ambassadeur du Châtelleraudais, membre de CE adhérent à CEZAM (sur présentation de carte), partenaires (associatifs ou autres) dans le cadre de convention de partenariat.	club auto moto vélo et de club cycliste, membre des deux associations amies des musées / ambassadeur du Châtelleraudais / visiteurs en groupe dans le cadre des échanges avec les villes jumelées et/ou de visites programmées menées par les guides-conférenciers du service VAPH / associations menant des actions culturelles et/ou sociales dans le cadre de conventions de partenariat / élève de équipements et structures culturels communautaires dans le cadre de projets communs. Opérations et manifestations ou actions à caractère national <i>ou local (conventionnées et/ou en partenariat)</i> Expositions externalisées des musées
--	--	---

II – Pass

Types de Pass	Plein tarif	Tarif réduit	Gratuité
Carte d'abonnement aux musées Carte nominative valable un an de date à date : accès illimité aux expositions permanentes et temporaires des musées + programme des activités + invitations aux inaugurations.	10 € HT (soit 11,00 € TTC) (11.00 €)	2,73 € HT (soit 3,00 € TTC) (3.00 €) demandeur d'emploi et titulaire du RSA	

III- Activités et animations des musées**a- Tarifs des activités et animations diverses du musée de Châtellerault (hors textile)**

Tarif par personne (ou forfait) à ajouter au tarif d'entrée :

	Plein tarif	Gratuité
Anniversaire au musée ! pour les enfants de 7 à 12 ans Forfait pour 8 enfants maximum	45.45 € HT (soit 50,00 € TTC) (50,00 €)	
Visite commentée, visite découverte hors scolaires et centres de loisirs	1.82 € HT (soit 2,00 € TTC) (Gratuité)	
Atelier et stage artistique, technique et scientifique pour jeune public (scolaires, centres de loisirs et dans le cadre d'opérations locales type "Visa" et/		Gratuité (Gratuité)

Acquitté en PREFECTURE le 26/09/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 25 septembre 2017

n°11

page 4/5

<i>ou "Été châtelleraudais"....)</i>		
<i>Visite commentée pour jeune public (scolaires, centres de loisirs et dans le cadre d'opérations locales type "Visa" et/ou "Été châtelleraudais"....)</i>		Gratuité (Gratuité)
<i>Conférence (accès salle pédagogique)</i>		Gratuité (Gratuité)

b- Stage et activité textiles (broderie, restauration textile) suivant la durée et le coût des fournitures :

	Atelier (2 à 3 h)	Stage (4 à 5 demi-journées sur une semaine)
Activité textile dont broderie enfant	2,27 € HT (soit 2,50 € TTC) (2,50 €)	13,64 € HT (soit 15,00 € TTC) (20,00 €)
Activité textile dont broderie adulte	13,64 € HT (soit 15,00 € TTC) (15,00 €)	45,45 € HT (soit 50,00 € TTC) (50,00 €)

c- Location des voitures du musée Auto Moto Vélo (avec chauffeur) :

Promenade en Pays Châtelleraudais (20 mn sur réservation)
Par personne : 22,73 € HT (soit 25,00 € TTC) (25,00 €)
Forfait pour un groupe de 3 à 4 personnes : 54,55 € HT (soit 60,00 € TTC) (60,00 €)

IV- Mise à disposition des espaces du musée Auto Moto Vélo :

Toute demande d'utilisation des espaces du musée Auto Moto Vélo fera l'objet d'une demande écrite et sera soumise pour validation à l'élue en charge des équipements culturels et la **mise à disposition, prestation accessoire liée à l'activité du musée**, se fera en lien avec la visite des espaces d'expositions et la thématique du musée.

Salle pédagogique (pour une réunion ou une conférence – une demi-journée ou une soirée à partir de 18h – effectif limité à 70 personnes)	Espaces d'exposition (hors des horaires d'ouverture au public – après 18h) Conventions de mise à disposition ou de partenariats	
<i>Convention de mise à disposition qui doit préciser que l'objet de la réunion ou de la conférence est en lien avec le patrimoine muséal</i>	Visite libre (effectif limité à 500 personnes)	Visite libre accompagnée d'un buffet froid (buffet à la charge de l'organisateur - effectif limité à 100 personnes)

Acquitté en PREFECTURE le 26/09/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****du 25 septembre 2017****n°11****page 5/5**

		Visite soumise à autorisation pour utilisation exceptionnelle des locaux (dossier à remplir deux mois avant la date retenue par l'organisateur)
181,82 € HT (soit 200,00 € TTC) (200,00 €)	454,55 € HT (soit 500,00 € TTC) (500,00 €)	363,64 € HT (soit 400,00 € TTC) (400,00 €)
Gratuité Pour les associations de Grand Châtellerault (conventionnées et/ou en partenariat) et les communes de Grand Châtellerault <i>Pour les organismes de formation assurant des formations à destination des personnels des musées tel le CNFPT</i>	Gratuité pour des actions de Grand Châtellerault ou des communes de Grand Châtellerault	Gratuité pour des actions de Grand Châtellerault ou des communes de Grand Châtellerault

V- Règles générales

a- Après une demande écrite et validation de la collectivité, les associations ayant une activité sportive, éducative, culturelle ou sociale déclarée pourront bénéficier de deux entrées gratuites d'une durée de validité d'un an pour leurs activités.

b- Des conventions entre Grand Châtellerault et des prestataires comme l'Office de tourisme du Pays Châtelleraudais ou tout autre organisme ayant une activité touristique agréée (par exemple agence de développement touristique départementale...) permettront la vente des entrées et animations des musées par les dits organismes. Ces conventions fixeront les modalités de ces ventes en particulier les droits de commission à percevoir par ces prestataires.

c- Les chèques vacances sont acceptés mais la monnaie n'est pas rendue.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le **12 7 SEPT 2017**

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadege GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 26/09/2017